

Un cadavre sur la voie ferrée

A LILLE

Ce serait celui d'un suicidé

Mardi matin le mécanicien du train de voyageurs 2500, Tourcoing-Lille, M. Bayle, du dépôt de Tourcoing, apercevait sur la voie, à 4 h. 40, à la hauteur du triangle de Rouges-Barres, au kilomètre 3, les traces d'un cadavre humain. Ralentissant l'allure de sa machine, il signala le fait à l'aiguilleur de la cabine du Lion d'Or.

Prévenu par téléphone, le chef de gare de Fives informa immédiatement les fonctionnaires intéressés du contrôle de l'Etat et de la Compagnie du Nord.

L'identité de la victime, dont le corps était entièrement sectionné, a été établie grâce à des papiers trouvés sur elle. Il s'agit d'un sieur Brou André, 66 ans, domicilié 20, rue Frémey, à Maroquin-Barceul.

Le décès a été officiellement constaté par le docteur Bourrée, M. Cailliez, commissaire du 5e arrondissement, a commencé l'enquête. Le Parquet, représenté par MM. Fieffé, Procureur de la République, Blanchard, juge d'instruction, Prisi, greffier, est descendu sur les lieux, et a conduit M. le docteur Muller, médecin-député, pour pratiquer l'autopsie.

A quelle cause faut-il attribuer cette mort? A-t-elle eu imprudence ou suicide? La seconde hypothèse paraît plus vraisemblable. Brou avait été, au cours de ses dernières années, très éprouvé par des deuils de famille. En outre, il avait quitté son habitation depuis plusieurs jours. Le cas d'une imprudence s'explique par le fait que la victime ait été écrasée par un train, à cet endroit de la voie, au cours de la nuit, pendant laquelle le fait s'est certainement produit, alors qu'existe non loin de la rue Frémey, au-dessous de la voie ferrée, la passerelle du Lion d'Or, reliant Maroquin à Mons-en-Barceul.

Le tour du monde en X heures et en avion

Londres, 19. — Suivant un message Reuter, de Lisbonne, le commandant portugais Sacadura-Cabral, un des héros de la traversée de l'Atlantique en aéroplane, vient d'annoncer son intention de tenter prochainement le tour du monde par la voie des airs.

Le hardi pilote a divisé sa route en trois étapes : 1° de Lisbonne au Japon, soit seize mille kilomètres ; 2° du Japon à Terre-Neuve, soit douze mille kilomètres ; 3° de Terre-Neuve à Lisbonne, soit près de trois mille cinq cents kilomètres.

Il compte réaliser une vitesse moyenne de cent dix à l'heure et effectuer le parcours en deux cent quatre-vingt heures de vol effectif. Cette expédition coûtera au départ de plus de trois millions de francs.

Un traitement original

La folie pourrait être guérie par le paluisme

Londres, 19. — Une curieuse méthode de traitement de la folie vient d'être expérimentée avec succès dans un hospice d'aliénés des environs de Copenhague.

Pour rendre la raison aux malheureux déments, on leur inocule le miasme, c'est-à-dire la fièvre palustre. L'essai a été fait sur un cas de folie chronique, depuis huit mois. Sur ce nombre, douze ont entièrement recouvré la raison, ou sont, du moins, en état d'effectuer un travail suivi, et neuf autres ont éprouvé une amélioration sensible.

Une chute effroyable

Un mineur de Vicoigne est tombé dans un puits d'une hauteur de 100 m. et s'est tué

Un terrible accident est survenu aux Mines de Vicoigne-Noux-Drocourt.

Quatre ouvriers du poste de nuit travaillaient lundi soir sur un plancher mobile tenu par des chaînes, à un nouveau étage de la fosse n. 4 du vieux puits des mines de Vicoigne-Noux-Drocourt.

Vers 11 h. 30 du matin, les ouvriers remonterent au jour prendre des matériaux nécessaires à leur travail.

Un d'eux, environ 60 mètres du mouillage par suite d'un faux mouvement du plombier, l'un des ouvriers Jules Damours, 29 ans, demeurant à Hersin-Coupin, 15, rue Saint-Petersbourg fut précipité au fond du puits.

Son corps, affreusement mutilé et méconnaissable fut remonté mardi à midi de l'étage 354. Le malheureux était père de 3 enfants en bas âge.

Les témoins de l'accident Pruvost François et Dieu Sylvère ne peuvent en expliquer la cause.

Une scandaleuse affaire

LES INCULPÉS ONT ÉTÉ IER TRANSFÉRÉS AU PARQUET DE LILLE ET ÉCROUÉS.

Nous avons, sous ce titre, annoncé hier, l'arrestation de trois membres d'une importante société lilloise de matériel agricole et industriel : M. Albert Esclavy, 46 ans, négociant, rue de Cantelieu, sa femme née Claire Sagnucci, 39 ans, et Boussin Léon, 39 ans, également négociant et demeurant, lui aussi, rue de Cantelieu.

Les trois intéressés qui se déclarent victimes de leur bonne foi et des circonstances malheureuses, sont exactement inculpés d'escroqueries, de banqueroute et de tentatives d'escroqueries.

A Barcelone, un employé des finances a été dévalisé, en pleine rue, par sept bandits armés

Barcelone, 19. — Hier matin, à 10 heures, rue Fernando, la plus importante du centre de la ville, sept bandits armés de revolvers ont assailli un employé de la section des finances de l'hôtel de ville et lui ont dérobé sa serviette contenant 70.000 pesetas que l'employé allait déposer dans une banque.

L'attaque a été très rapide. Tandis que l'employé était dépossédé, quatre des bandits tenaient en respect les trois personnes qui étaient chargées de petits sacs contenant de la monnaie d'argent ; la troisième était un sergent de ville.

Cette attaque a fait sensation, vu l'heure l'endroit et les circonstances dans lesquelles elle s'est produite.

Le Sénat a poursuivi la discussion générale du budget

M. Victor Bérard s'est en vain opposé au vote des crédits pour le Vatican

Paris, 19 juin. — Le Sénat a entendu le discours-programme du ministre des Finances sur le budget de 1923. Comme le rapporteur général, il a constaté que l'équilibre financier serait très difficile à établir. Il a souligné le bel effort que nos Régions libérées ont fourni. (Le rendement des impôts y a été de 1.707 millions, contre 1.160 millions précédemment.) — Une fois plus, on a promis aux commerçants une amélioration du système fiscal — tiendra-t-on cette promesse ? Ce n'est pas la première fois qu'on le fait. — La discussion sur les crédits pour le Vatican a provoqué un très intéressant discours de M. Victor Bérard, sur le rôle du Vatican. Ses efforts pour opposer au vote des crédits ont été vains.

Grâce à l'appui de M. Poincaré, qui a mis le Sénat en demeure de voter les crédits, ceux-ci sont adoptés à une faible majorité d'un seul vote.

Sans retard, M. Poincaré a prouvé sa reconnaissance aux députés du « Bloc National » qui lui ont exprimé leur confiance vendredi dernier. C'est sans doute aussi ce qu'il entend quand il parle de la politique des gages.

L'exposé financier du Ministre des Finances

M. DE LASTEYRIE déclare que l'excédent de 906 millions présenté par la Commission des Finances n'est pas définitif.

Il demande que les évaluations des recettes de 1923 soient réduites de 300 millions. Le gouvernement peut adhérer en principe aux propositions de la Commission des Finances, mais il sera obligé de réclamer au Sénat certains établissements de crédits spécialement pour le service de la Dette, dont les arriérés représentent aujourd'hui 52 % de nos dépenses, au lieu de 26 % en 1913.

Des mesures seront prises en faveur des commerçants

Le ministre estime que le rendement de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le chiffre d'affaires doit être accru.

L'impôt sur le revenu sera amélioré, mais ne saurait disparaître. Toutefois, il reconnaît que le commerce et l'industrie sont incontestablement surtaxés et souffrent d'un excès de contrôle et de paperasserie et accorde que les mécontentements du petit commerce, en particulier, n'ont pas toujours été injustifiés. Le ministre espère que l'application du système forfaitaire mettra fin à ces mécontentements.

Un projet dans ce sens sera déposé à la rentrée d'automne.

Le danger d'une dette publique toujours croissante

M. DE LASTEYRIE, continuant son discours, reconnaît que la situation de notre Trésorerie est ce seul point noir.

Notre Dette publique est augmentée en 1922 de 18 milliards, mais, pour la première fois depuis la guerre, le budget ordinaire a été équilibré avec le seul produit de l'impôt.

C'est la nécessité que nous avons d'emprunter pour faire face aux dépenses remboursables de reconstitution qui pèse sur notre Trésorerie.

L'étranger, dit-il, ne voit pas assez le scandale de la France se saignant aux quatre veines pour réparer ses régions ruinées, alors que l'Allemagne vaincue se refuse à payer et consacre ses ressources à faire au monde une guerre économique.

L'Allemagne est la grande responsable de notre détresse financière

La discussion sur le budget a continué pendant la séance de l'après-midi.

M. GOURU d'abord, s'élève contre la mauvaise volonté de l'Allemagne à s'acquitter. L'Allemagne invoque aujourd'hui, pour ne pas acquiescer à la réparation, de faibles capacités de l'Allemagne. Or, à la veille de la guerre, sa fortune totale en capitaux était évaluée à 300 milliards de francs, avec un revenu de 43 milliards, comme la guerre a laissé son territoire à peu près intact, il n'est pas vrai qu'elle n'ait pas aujourd'hui de quoi désintéresser ses créanciers.

M. Victor Bérard intervient au sujet des crédits de l'ambassade au Vatican

M. V. BERARD. — Je veux traiter la question de notre ambassade au Vatican. Pour nous faire rétablir cette ambassade, on nous avait promis que l'Internationale catholique viendrait en aide à la France et d'autres organes au rétablissement de la Primauté de la France dans les pays infidèles ; d'autres enfin espéraient que l'ambassade auprès du Vatican constituerait un observatoire diplomatique de premier ordre ; ceci concernait notre politique extérieure.

Quis sont les résultats produits par le rétablissement de l'ambassade ? A la fête de Gènes une lettre qui apparut comme une intervention contre la France.

Le fait est que dans toutes les conférences internationales nous avons trouvé le mauvais vouloir de la Papauté. La Papauté a retiré à la France le protectorat catholique en chargeant une légation apostolique. Il va en être de même à Constantinople.

La Chambre a repris l'étude du projet de réforme électorale

L'affichage du discours prononcé par M. Poincaré, vendredi, a été voté

Paris, 20 juin. — La Chambre a repris la suite de la discussion relative au mode d'élection des députés. La discussion a été continuée ; les partisans et représentants de la représentation proportionnelle y ont tour à tour exposé leur point de vue. Au début de la séance, la nouvelle majorité de M. Poincaré, a tenu à marquer son succès de vendredi en votant l'affichage du discours que le Président du Conseil avait prononcé ce jour-là. Le vote a permis de noter que l'opposition des 200 députés qui avaient voté contre lui reste entière.

Que d'affiches en perspective ?

Le Président de la Chambre met aux voix par scrutin l'affichage du discours de M. POINCARÉ qui a été demandé par MM. DEFOUS DU RAU, MARCEL HABERT, BARRILET et divers autres membres de l'assemblée.

Le scrutin a lieu dans le plus grand calme. L'affichage du discours de M. Poincaré est voté par 557 voix contre 200.

Sur la demande de M. Marcel Habert, la Chambre adopte également par 348 voix contre 193 l'affichage de l'ordre du jour de M. Emmanuel Brousse qui a été voté à l'issue du débat de vendredi dernier.

Une autre proposition de M. Forzy, tendant à l'affichage, par département des votants de l'ensemble de l'ordre du jour de M. Emmanuel Brousse est voté par 507 voix contre 2. Heureusement qu'une proposition d'affichage des discours de MM. Isaac, Le Cour Grandjean, de Magallon, est repoussée par 383 voix contre 175.

La « région électorale » deviendrait-elle la future circonscription électorale

La Chambre reprend ensuite la discussion de la loi électorale.

M. Victor JEAN préconise le maintien de « la statu quo ». Il trouve que la proposition de M. Marc Sagnier est toute théorique. Il combat ensuite vivement la mesure ayant pour effet de supprimer les élections partielles et d'instituer des députés éternels.

Il constate que la R. P. qui serait encore admissible avec un autre groupement est absolument inadmissible avec le système de sectionnement actuellement en vigueur.

« Donnez-nous la R. P. avec la région électorale, s'écrie-t-il, et je voterai la R. P. demain ».

M. Marc SANGNIER est, comme lui, partisan du système de groupement des départements, mais il estime qu'il ne peut venir qu'après le vote sur la R. P.

M. Victor JEAN poursuivant son intervention fait le plus grand éloge de la région électorale. Il rappelle que les plus ardens défenseurs de la R. P. développant souvent cet argument que le nouveau système aurait pour résultat d'empêcher les coalitions néfastes.

MORRUCCI, député communiste, lui se montre de la R. P. quoique, déclare-t-il, seul le système des soviets est celui qui permet à toutes les opinions de s'exprimer librement.

Une intervention en faveur du scrutin d'arrondissement

M. Schmidt plaide la cause du scrutin d'arrondissement. Il constate que nos partis ne sont pas constitués assez fortement. Les considérations religieuses et économiques ont presque autant d'influence que les considérations purement politiques aussi nous amèneront-ils toujours avec la R. P. les représentants d'une quinzaine de partis mal définis et prêts aux coalitions les plus variées.

« Le pays tout entier veut le scrutin d'arrondissement et en votre for intérieur en majorité vous le désirez aussi parce que vous savez bien que les mesures électorales restent les mêmes et que vous arriverez à faire élire des candidats qui n'ont même pas le droit de siéger ».

La discussion se poursuivra jeudi.

En fin de séance, MM. Félix GADAUD et BORGNON réclament la réintégration des cheministes révoqués et ils demandent à interpellier le Gouvernement. Le ministre des Travaux publics accepte l'interpellation.

M. PHILIPPOTOT demande également à interpellier au sujet des nouveaux tarifs de chemins de fer qui sont trop élevés.

M. Le Troquer en prend note.

La Chambre s'ajourne ensuite à jeudi.

Rectification de vote

M. Macarez, porté comme s'étant abstenu sur la priorité de l'ordre du jour de M. Renard et sur l'ordre du jour de M. Emmanuel Brousse, déclare qu'en réalité il avait voté contre la priorité de l'ordre du jour de M. Renard. Le ministre de l'Intérieur, M. PHILIPPOTOT, a accepté la rectification.

Le nouveau champion du monde (poids mouche) de la boxe

New-York, 19. — Le match pour le titre de champion du monde, poids mouche, entre Jonny Wilde et Le Philippin Panche Villa, a été disputé aujourd'hui.

Villa a battu Wilde au 7e round par knock-out.

Un tragique divertissement

Trois marins brûlés vifs à bord d'un cuirassé

Malte, 19. — Au cours d'une fête donnée par l'équipage du cuirassé anglais « Centinella », les vêtements de trois matelots, qui s'étaient déguisés en Zoulois, prirent feu. Avant qu'on ait pu éteindre les flammes, les trois malheureux avaient été si grièvement brûlés qu'ils moururent après une heure d'horribles souffrances.

Ala Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Une veuve de guerre avait convolé deux fois

A l'audience de mardi à Compiègne Lucie Bonnet, 35 ans, ouvrière agricole à Lorgies, accusée de bigamie.

Le siège du ministère public est occupé par M. Boulat, substitut du Procureur de la République.

Bonnefoi Lucie, ancienne pupille des enfants assistés de la Seine, veuve de Léjeune Fortin, mort pour la France le 6 octobre 1915, est allée habiter Périgueux après l'évacuation de Lacroix en avril 1918.

Le 30 octobre 1920, elle y épousa un sieur Javanand avec lequel elle fit mauvais ménage et dont elle se sépara après quelques mois de vie commune.

En mars 1922, elle vint habiter Lorgies avec ses deux enfants qui étaient issus de son précédent mariage. Elle fit l'apologie de sa veuve Léjeune et Loucha sous cette appellation ; à raison du décès de son premier mari, la pension et les allocations accordées aux veuves de guerre chargées de famille. Elle fit la connaissance du manœuvre Gruson Fernand à qui elle laissa ignorer qu'elle était engagée dans les liens du mariage et tous deux convolèrent de s'épouser.

Le 5 janvier, veille du mariage, elle remit au secrétaire de mairie, M. de Perdrat, de Périgueux, une déclaration de mariage sans mentionner la naissance demandée, deux pièces qui ne pouvaient suffire mais qui parvinrent néanmoins à être acceptées. Le secrétaire sans défiance, se contenta de lui réclamer le coût de l'acte de naissance, afin de le demander lui-même pour le joindre aux pièces annexées à l'acte de mariage, procès-verbal donc le 6 janvier à la célébration du mariage.

Quelques jours après, quand l'extrait de l'acte de naissance parvint à la Mairie de Lorgies, le maire remarqua que l'acte portait en marge la mention du mariage contracté par la veuve Bonnet avec Javanand à Périgueux le 30 octobre 1920 ; mariage qui n'était pas dissous.

Le maire de Lorgies, M. de Perdrat, en allant quant qu'elle avait épousé Gruson pour sortir de la misère.

LE VERDICT

Après des débats assez animés, Lucie Bonnefoi a été acquittée.

Le crime d'une jeune mère d'Hailcourt

Le 4 février 1923, le Maire d'Hailcourt faisait appeler la Mairie, Dufay Laure, veuve Delaunay, médecin à Hailcourt, pour lui faire signer divers papiers nécessaires à l'hospitalisation de sa fille Laure-Aline âgée de deux mois, laquelle avait souffert, en raison de son état de santé.

Le Maire d'Hailcourt surpris de voir venir la veuve Delaunay sans sa fille lui demanda où elle était allée. Elle se troubla, se mit à pleurer, et après quelques hésitations elle déclara qu'Aline était décédée en chemin de fer le 27 janvier vers 30 heures, alors qu'elle l'emmenait avec elle à Saint-Omer ; pour éviter les frais d'une inhumation elle avait jeté le petit cadavre dans le canal au Quai des Salines à Saint-Omer.

Mise en état d'arrestation, l'accusée avoua le lendemain au juge d'instruction qu'elle avait bien à l'esprit un cadavre mais sa fille était bien vivante. Elle invoquait comme excuse la misère mais, reconnaisant que l'acte de décès de sa fille lui était venu à l'Hailcourt et que son crime avait eu pour témoin son propre fils âgé de 4 ans qui s'était crié : « Oh, là, là, j'ai jeté ma fille dans l'eau ! ».

Le 17 janvier 1923 le petit cadavre a été découvert dans le canal de l'Aa à 2 kilomètres environ en aval du Quai des Salines. L'autopsie a révélé que la petite Aline avait souffert de douleurs de maladie spontanée due à la submersion.

Divers témoignages corroborèrent les aveux de l'accusée, qui déclara que son propre fils lui avait dit qu'elle avait bien prémédité la mort de sa fille.

LE JUGEMENT

Laure Dufay a été condamnée à cinq ans de réclusion.

LA COUR D'ASSISES DU NORD

LE RÔLE DE LA PROCHAINE SESSION

Voici le rôle de la session d'Assises qui s'ouvrira à Douai, le 2 juillet prochain.

LUNDI 2 JUILLET. — Ministère Public, M. Robin. — Ire Affaire : Attention à la pudeur, accusé Favier.

2e Affaire : Assassinat, accusé Guier.

MARDI 3 JUILLET. — Ministère Public M. Floriet. — Ire Affaire : Attention à la pudeur, accusé Lefebvre.

2e Affaire : Meurtre, accusés Lamblin, M. Aubertot, M. Floriet, accusés Publics M. Aubertot. — Tentative de meurtre et vols, accusés Tas Boujange.

JEDI 5 JUILLET. — Ministère Public, M. Robin. — Ire Affaire : Coups mortels, accusés Robin.

2e Affaire : Ministère Public M. Floriet. — Attention à la pudeur et vol, accusé Bourgeois.

VENDREDI 6 JUILLET. — Ministère Public M. Aubertot. — Meurtre, accusé Ali ben Mohamed.

SAMEDI 7 JUILLET. — Ministère Public M. Floriet. — Ire Affaire : Attention à la pudeur, accusé Vandenberghe.

2e Affaire : Coups mortels accusé Dehon.

LUNDI 9 JUILLET. — Ministère Public, M. Aubertot. — Ire Affaire : Attention à la pudeur, accusé Fardon.

2e Affaire : Vol qualifié, accusés Glorieux et Allard.

MARDI 10 JUILLET. — Ministère Public, M. Robin. — Ire Affaire : Bigamie, accusé Billiet.

2e Affaire : Infanticide, accusé Lagarde.

MERcredi 11 JUILLET. — Ministère Public, M. Aubertot. — Meurtre, accusé Pons.

JEDI 12 ET VENDREDI 13. — Ministère Public, M. Floriet. — Faux et usage de faux, accusé Geaerhaert.

Les funérailles de M. Henry Lozé

ANCIEN SÉNATEUR DU NORD EX-PREFET DE POLICE ONT EU LIEU AU GATEAU

Hier, ont eu lieu dans la matinée, au Gateau, au milieu d'une nombreuse affluence, les funérailles de M. Henry Lozé, ex-sénateur du Nord, ambassadeur de France, ancien préfet de police, commandeur et membre du Conseil de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 26 janvier 1915.

En tête du cortège se trouvaient la section de sapeurs-pompiers, la municipalité et une délégation du Conseil municipal, la Société des anciens combattants de 1870-1871, des délégations de l'Harmonie municipale, de l'Association des Démobilisés et de la section cantonale des Mutilés de guerre.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. M. Bersez, sénateur du Nord ; Seydoux André, conseiller général ; Delattre Aimable, conseiller d'arrondissement, et Séguin, secrétaire général du Nord.

Parmi les personnalités officielles présentes, nous avons remarqué : M. Bourry, secrétaire général de la sous-préfecture de Cambrai ; M. Métais, conseiller général ; de nombreux maires des communes environnantes, ainsi que des représentants de tous les services officiels de la ville.

La cérémonie eut un caractère tout intime et conformément au désir exprimé par la famille, aucun discours ne fut prononcé.

Pour étrayer son fils, un maréchal faillit tuer une voisine à Bienwillers-an-Bois

Dans la soirée, vers 6 heures, M. Hector Vasseur, 46 ans, maréchal-ferrier, à Bienwillers-an-Bois, se trouvant indisposé, s'était couché quand survint son fils André, âgé de 25 ans, marié et d'arras et se trouvant pris de boisson, il voulut lui adresser des remontrances, mais André furieux, prit des pierres et les lança dans sa direction, cassant deux vitres à une fenêtre.

Pour étrayer M. Vasseur saisit son fusil de chasse dans lequel se trouvaient encore des cartouches qu'il y avait mises quelques jours avant son mariage et tira sur son père, qui croyait être des cartouches de plomb. Malheureusement, la cartouche tirée était garnie de plombs et plusieurs atteignirent au front une jeune ménagère, Mme Antoine Lecante, 20 ans, qui, à ce moment sortait de chez elle. Heureusement les blessures paraissent sans gravité, mais Vasseur n'en sera pas moins poursuivi pour blessures involontaires.

Qu'est-ce qui fait rougir les cerises ?

Est-ce la lumière, est-ce la chaleur qui fait rougir les cerises ?... Ce petit problème poutinier a tenté un savant, M. Obaton. Il a fait là-dessus des expériences dont M. Molliard a rendu compte hier à l'Académie des Sciences.

Des cerises exposées en pleine lumière, mais sans dégrèvement de chaleur, sont restées blanches ; au contraire, d'autres cerises mises dans une étuve obscure, ont parfaitement rougi.

C'est donc la chaleur seule qui fait rougir les cerises. Et voilà pourquoi celles qui chagrinent les cerisiers de la banlieue de Lille ne se hâtent pas de rougir par ce printemps frigidé.

Un drame conjugal

Lasse de ses brutalités une femme a tué son mari

Caen, 19. — Ce matin, vers 4 h. 13, place de l'ancienne Comédie, à Caen, Henriette Liot, femme Drège, 42 ans, mère de six enfants, qui était l'objet depuis longtemps de scènes de violence de la part de son mari, l'a tué pendant son sommeil, d'un coup de revolver. Le malheureux n'entra en scène que se suicider, mais elle en fut empêchée par son fils aîné et un pensionnaire, accourus sur les lieux du drame.

La victime est morte en arrivant à l'hôpital. La meurtrière, qui paraît digne d'intérêt, sous tous les rapports, a été laissée en liberté provisoire.

Les corps des adjudants Loth et Buserelle sont arrivés en France

Epinal, 19. — Les corps des adjudants Loth et Buserelle, venant de Dortmund, sont arrivés en terre vosgienne.

La population de Thion était venue à la gare où s'était arrêté le train, pour saluer respectueusement les victimes de l'attentat allemand.

Les obsèques de l'adjudant Buserelle, auront lieu demain matin, à Domèvre-sur-Durbion et celles de l'adjudant Loth, après-demain matin, jeudi, à Rambervillers.

Le nouveau champion du monde (poids mouche) de la boxe

New-York, 19. — Le match pour le titre de champion du monde, poids mouche, entre Jonny Wilde et Le Philippin Panche Villa, a été disputé aujourd'hui.

Villa a battu Wilde au 7e round par knock-out.

Un tragique divertissement

Trois marins brûlés vifs à bord d'un cuirassé

Malte, 19. — Au cours d'une fête donnée par l'équipage du cuirassé anglais « Centinella », les vêtements de trois matelots, qui s'étaient déguisés en Zoulois, prirent feu. Avant qu'on ait pu éteindre les flammes, les trois malheureux avaient été si grièvement brûlés qu'ils moururent après une heure d'horribles souffrances.

Un notaire avait mangé la «grenouille»

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ

Mende, 19. — Un notaire de Chateaufort de Randon vient d'être arrêté et écroué à la prison de Mende, sous l'inculpation de détournement de dépôts de fonds.

Le passé qui n'est pas encore connu serait considérable.

Un cadavre sur la voie ferrée

A LILLE

Ce serait celui d'un suicidé

Mardi matin le mécanicien du train de voyageurs 2500, Tourcoing-Lille, M. Bayle, du dépôt de Tourcoing, apercevait sur la voie, à 4 h. 40, à la hauteur du triangle de Rouges-Barres, au kilomètre 3, les traces d'un cadavre humain. Ralentissant l'allure de sa machine, il signala le fait à l'aiguilleur de la cabine du Lion d'Or.

Prévenu par téléphone, le chef de gare de Fives informa immédiatement les fonctionnaires intéressés du contrôle de l'Etat et de la Compagnie du Nord.

L'identité de la victime, dont le corps était entièrement sectionné, a été établie grâce à des papiers trouvés sur elle. Il s'agit d'un sieur Brou André, 66 ans, domicilié 20, rue Frémey, à Maroquin-Barceul.

Le décès a été officiellement constaté par le docteur Bourrée, M. Cailliez, commissaire du 5e arrondissement, a commencé l'enquête. Le Parquet, représenté par MM. Fieffé, Procureur de la République, Blanchard, juge d'instruction, Prisi, greffier, est descendu sur les lieux, et a conduit M. le docteur Muller, médecin-député, pour pratiquer l'autopsie.

A quelle cause faut-il attribuer cette mort? A-t-elle eu imprudence ou suicide? La seconde hypothèse paraît plus vraisemblable. Brou avait été, au cours de ses dernières années, très éprouvé par des deuils de famille. En outre, il avait quitté son habitation depuis plusieurs jours. Le cas d'une imprudence s'explique par le fait que la victime ait été écrasée par un train, à cet endroit de la voie, au cours de la nuit, pendant laquelle le fait s'est certainement produit, alors qu'existe non loin de la rue Frémey, au-dessous de la voie ferrée, la passerelle du Lion d'Or, reliant Maroquin à Mons-en-Barceul.

Le tour du monde en X heures et en avion

Londres, 19. — Suivant un message Reuter, de Lisbonne, le commandant portugais Sacadura-Cabral, un des héros de la traversée de l'Atlantique en aéroplane, vient d'annoncer son intention de tenter prochainement le tour du monde par la voie des airs.

Le hardi pilote a divisé sa route en trois étapes : 1° de Lisbonne au Japon, soit seize mille kilomètres ; 2° du Japon à Terre-Neuve, soit douze mille kilomètres ; 3° de Terre-Neuve à Lisbonne, soit près de trois mille cinq cents kilomètres.

Il compte réaliser une vitesse moyenne de cent dix à l'heure et effectuer le parcours en deux cent quatre-vingt heures de vol effectif. Cette expédition coûtera au départ de plus de trois millions de francs.

Un traitement original

La folie pourrait être guérie par le paluisme

Londres, 19. — Une curieuse méthode de traitement de la folie vient d'être expérimentée avec succès dans un hospice d'aliénés des environs de Copenhague.

Pour rendre la raison aux malheureux déments, on leur inocule le miasme, c'est-à-dire la fièvre palustre. L'essai a été fait sur un cas de folie chronique, depuis huit mois. Sur ce nombre, douze ont entièrement recouvré la raison, ou sont, du moins, en état d'effectuer un travail suivi, et neuf autres ont éprouvé une amélioration sensible.

Une chute effroyable

Un mineur de Vicoigne est tombé dans un puits d'une hauteur de 100 m. et s'est tué

Un terrible accident est survenu aux Mines de Vicoigne-Noux-Drocourt.

Quatre ouvriers du poste de nuit travaillaient lundi soir sur un plancher mobile tenu par des chaînes, à un nouveau étage de la fosse n. 4 du vieux puits des mines de Vicoigne-Noux-Drocourt.

Vers 11 h. 30 du matin, les ouvriers remonterent au jour prendre des matériaux nécessaires à leur travail.

Un d'eux, environ 60 mètres du mouillage par suite d'un faux mouvement du plombier, l'un des ouvriers Jules Damours, 29 ans, demeurant à Hersin-Coupin, 15, rue Saint-Petersbourg fut précipité au fond du puits.

Son corps, affreusement mutilé et méconnaissable fut remonté mardi à midi de l'étage 354. Le malheureux était père de 3 enfants en bas âge.

Les témoins de l'accident Pruvost François et Dieu Sylvère ne peuvent en expliquer la cause.

Une scandaleuse affaire

LES INCULPÉS ONT ÉTÉ IER TRANSFÉRÉS AU PARQUET DE LILLE ET ÉCROUÉS.

Nous avons, sous ce titre, annoncé hier, l'arrestation de trois membres d'une importante société lilloise de matériel agricole et industriel : M. Albert Esclavy, 46 ans, négociant, rue de Cantelieu, sa femme née Claire Sagnucci, 39 ans, et Boussin Léon, 39 ans, également négociant et demeurant, lui aussi, rue de Cantelieu.

Les trois intéressés qui se déclarent victimes de leur bonne foi et des circonstances malheureuses, sont exactement inculpés d'escroqueries, de banqueroute et de tentatives d'escroqueries.

A Barcelone, un employé des finances a été dévalisé, en pleine rue, par sept bandits armés

Barcelone, 19. — Hier matin, à 10 heures, rue Fernando, la plus importante du centre de la ville, sept bandits armés de revolvers ont assailli un employé de la section des finances de l'hôtel de ville et lui ont dérobé sa serviette contenant 70.000 pesetas que l'employé allait déposer dans une banque.

L'attaque a été très rapide. Tandis que l'employé était dépossédé, quatre des bandits tenaient en respect les trois personnes qui étaient chargées de petits sacs contenant de la monnaie d'argent ; la troisième était un sergent de ville.

Cette attaque a fait sensation, vu l'heure l'endroit et les circonstances dans lesquelles elle s'est produite.

L'Allemagne est la grande responsable de notre détresse financière

La discussion sur le budget a continué pendant la séance de l'après-midi.

M. GOURU d'abord, s'élève contre la mauvaise volonté de l'Allemagne à s'acquitter. L'Allemagne invoque aujourd'hui, pour ne pas acquiescer à la réparation, de faibles capacités de l'Allemagne. Or, à la veille de la guerre, sa fortune totale en capitaux était évaluée à 300 milliards de francs, avec un revenu de 43 milliards, comme la guerre a laissé son territoire à peu près intact, il n'est pas vrai qu'elle n'ait pas aujourd'hui de quoi désintéresser ses créanciers.

M. Victor Bérard intervient au sujet des crédits de l'ambassade au Vatican

M. V. BERARD. — Je veux traiter la question de notre ambassade au Vatican. Pour nous faire rétablir cette ambassade, on nous avait promis que l'Internationale catholique viendrait en aide à la France et d'autres organes au rétablissement de la Primauté de la France dans les pays infidèles ; d'autres enfin espéraient que l'ambassade auprès du Vatican constituerait un observatoire diplomatique de premier ordre ; ceci concernait notre politique extérieure.

Quis sont les résultats produits par le rétablissement de l'ambassade ? A la fête de Gènes une lettre qui apparut comme une intervention contre la France.

Le fait est que dans toutes les conférences internationales nous avons trouvé le mauvais vouloir de la Papauté. La Papauté a retiré à la France le protectorat catholique en chargeant une légation apostolique. Il va en être de même à Constantinople.

La Chambre a repris l'étude du projet de réforme électorale

L'affichage du discours prononcé par M. Poincaré, vendredi, a été voté

Paris, 20 juin. — La Chambre a repris la suite de la discussion relative au mode d'élection des députés. La discussion a été continuée ; les partisans et représentants de la représentation proportionnelle y ont tour à tour exposé leur point de vue. Au début de la séance, la nouvelle majorité de M. Poincaré, a tenu à marquer son succès de vendredi en votant l'affichage du discours que le Président du Conseil avait prononcé ce jour-là. Le vote a permis de noter que l'opposition des 200 députés qui avaient voté contre lui reste entière.

Que d'affiches en perspective ?

Le Président de la Chambre met aux voix par scrutin l'affichage du discours de M. POINCARÉ qui a été demandé par MM. DEFOUS DU RAU, MARCEL HABERT, BARRILET et divers autres membres de l'assemblée.

Le scrutin a lieu dans le plus grand calme. L'affichage du discours de M. Poincaré est voté par 557 voix contre 200.

Sur la demande de M. Marcel Habert, la Chambre adopte également par 348 voix contre 193 l'affichage de l'ordre du jour de M. Emmanuel Brousse qui a été voté à l'issue du débat de vendredi dernier.

Une autre proposition de M. Forzy, tendant à l'affichage, par département des votants de l'ensemble de l'ordre du jour de M. Emmanuel Brousse est voté par 507 voix contre 2. Heureusement qu'une proposition d'affichage des discours de MM. Isaac, Le Cour Grandjean, de Magallon, est repoussée par 383 voix contre 175.

La « région électorale » deviendrait-elle la future circonscription électorale

La Chambre reprend ensuite la discussion de la loi électorale.

M. Victor JEAN préconise le maintien de « la statu quo ». Il trouve que la proposition de M. Marc Sagnier est toute théorique. Il combat ensuite vivement la mesure ayant pour effet de supprimer les élections partielles et d'instituer des députés éternels.

Il constate que la R. P. qui serait encore admissible avec un autre groupement est absolument inadmissible avec le système de sectionnement actuellement en vigueur.

« Donnez-nous la R. P. avec la région électorale, s'écrie-t-il, et je voterai la R. P. demain ».

M. Marc SANGNIER est, comme lui, partisan du système de groupement des départements, mais il estime qu'il ne peut venir qu'après le vote sur la R. P.

M. Victor JEAN poursuivant son intervention fait le plus grand éloge de la région électorale. Il rappelle que les plus ardens défenseurs de la R. P. développant souvent cet argument que le nouveau système aurait pour résultat d'empêcher les coalitions néfastes.

MORRUCCI, député communiste, lui se montre de la R. P. quoique, déclare-t-il, seul le système des soviets est celui qui permet à toutes les opinions de s'exprimer librement.

Une intervention en faveur du scrutin d'arrondissement

M. Schmidt plaide la cause du scrutin d'arrondissement. Il constate que nos partis ne sont pas constitués assez fortement. Les considérations religieuses et économiques ont presque autant d'influence que les considérations purement politiques aussi nous amèneront-ils toujours avec la R. P. les représentants d'une quinzaine de partis mal définis et prêts aux coalitions les plus variées.

« Le pays tout entier veut le scrutin d'arrondissement et en votre for intérieur en majorité vous le désirez aussi parce que vous savez bien que les mesures électorales restent les mêmes et que vous arriverez à faire élire des candidats qui n'ont même pas le droit de siéger ».

La discussion se poursuivra jeudi.

En fin de séance, MM. Félix GADAUD et BORGNON réclament la réintégration des cheministes révoqués et ils demandent à interpellier le Gouvernement. Le ministre des Travaux publics accepte l'interpellation.

M. PHILIPPOTOT demande également à interpellier au sujet des nouveaux tarifs de chemins de fer qui sont trop élevés.

M. Le Troquer en prend note.

La Chambre s'ajourne ensuite à jeudi.

Rectification de vote

M. Macarez, porté comme s'étant abstenu sur la priorité de l'ordre du jour de M. Renard et sur l'ordre du jour de M. Emmanuel Brousse, déclare qu'en réalité il avait voté contre la priorité de l'ordre du jour de M. Renard. Le ministre de l'Intérieur, M. PHILIPPOTOT, a accepté la rectification.

Le nouveau champion du monde (poids mouche) de la boxe

New-York, 19. — Le match pour le titre de champion du monde, poids mouche, entre Jonny Wilde et Le Philippin Panche Villa, a été disputé aujourd'hui.

Villa a battu Wilde au 7e round par knock-out.

Un tragique divertissement

Trois marins brûlés vifs à bord d'un cuirassé

Malte, 19. — Au cours d'une fête donnée par l'équipage du cuirassé anglais « Centinella », les vêtements de trois matelots, qui s'étaient déguisés en Zoulois, prirent feu. Avant qu'on ait pu éteindre les flammes, les trois malheureux avaient été si grièvement brûlés qu'ils moururent après une heure d'horribles souffrances.

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÊT